

AUTORISATION DE PRISES DE VUE ET UTILISATIONS DE PHOTOS  
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021 - 2022

Nous soussignés :

Nom et prénom du père : \_\_\_\_\_

Domicilié à \_\_\_\_\_

Nom et prénom de la mère : \_\_\_\_\_

Domiciliée à \_\_\_\_\_

Si les parents n'exercent pas l'autorité parentale,

Nom et prénom du représentant légal : \_\_\_\_\_

Domicilié à \_\_\_\_\_

Nom et prénom de l'élève : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

Autorisons les enseignants du collège Eugène de Mazenod :

1/ à photographier l'élève sus-mentionné. Cette autorisation est consentie à titre gratuit et valable pour l'année scolaire 2021 – 2022.

2/ à reproduire, diffuser et publier l'image de l'élève sus-mentionné sur tous les supports nécessaires (papier, numérique...) :

- Dans les publications du collège à un public interne ou externe,
- Dans le cadre du Projet d'Etablissement et des différents projets menés dans l'Etablissement : affiches, cartes, etc... ainsi que dossiers et communiqués de presse, signalétiques (panneaux).

Cette autorisation de reproduction, diffusion et publication est consentie à titre gratuit. Elle est valable pour l'année scolaire 2021 – 2022.

Fait à :

Le

Signature des parents ou du représentant légal précédée de la mention « Lu et approuvé ».